



SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION n° 2024-09-263 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 20/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 54

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, Thierry MARTY, Vice-Président, Pierrick BALLESTER, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT (suppléant de Sophie Blancheton), Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER (suppléant de Martine Lecouleux), Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Gérard MOULINIER, Honoré SEGUY (suppléant d'Alain Paigne), Marie-Noëlle LAUBA (suppléante de Pâquerette Peyridieux), Laura RAMOS, David RESENDÉ, Esther SCHREIBER, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA (suppléante de François Tosi), Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 17

Eveline LAVAURE-CARDONA, David REDON, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Edwige NOMDEDEU, Baptiste ROUSSEAU, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 7

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Philippe GIRARD pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME COMMUNE DE NÉRIGEAN : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge de l'urbanisme et du développement touristique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, R 153-20 et R 153-21, L. 153-25, L. 153-26 et L. 153-44 ;
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Nérigean approuvé le 16 avril 2004 ;
Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Nérigean en date du 7 mars 2023 sollicitant La Cali afin d'engager une procédure de modification simplifiée de son le Plan Local d'Urbanisme ;
Vu l'arrêté du Président de La Cali n°2023-238 en date du 22 mars 2023 engageant la procédure de modification simplifiée n°2 ;
Vu le projet de modification du PLU et l'exposé de ses motifs ;
Vu la décision de l'Autorité Environnementale de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification du PLU ;
Vu les avis des Personnes Publiques Associées ou consultées ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali en date du 10 avril 2024 soumettant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à une mise à disposition du public ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été émises par le public lors de la mise à disposition ;

Considérant que les avis émis par les Personnes Publiques Associées ainsi que les résultats de la mise à disposition ne nécessitent pas d'adaptations du projet de modification simplifiée du PLU ;

Considérant que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (61)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte sur :

1. L'adaptation du contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation au projet final de l'aménagement du centre bourg notamment le phasage de l'opération, par le redécoupage des opérations d'ensemble,
2. L'adaptation du règlement écrit et graphique.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales.

Conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture de Libourne.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé sera transmise au préfet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

1er octobre 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Président de séance



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance